

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 20.01.2020	Heure 8h57	Numéro 20.308	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Armin Kapetanovic

Titre : Heures d'éducation physique : Neuchâtel toujours dans l'illégalité ?

Contenu :

Selon une enquête récente de la RTS (<https://www.rts.ch/play/radio/la-matinale/video/plusieurs-cantons-ne-respectent-pas-les-heures-denseignement-obligatoires-deducation-physique-video?id=11017699>), plusieurs cantons romands n'appliquent pas le nombre d'heures d'éducation physique inscrit dans la législation fédérale.

Cette question avait d'ailleurs déjà été posée plusieurs fois par des députés, dont en 2007 et en 2008.

- Alors que le Conseil d'État fait, à juste titre, de la prévention et promotion de la santé bien visible, la situation a-t-elle évolué depuis 2008 ? Qu'en est-il actuellement dans le secondaire II ? Qu'en est-il spécialement pour les apprentis en mode dual ?
- Sachant qu'une jurisprudence fédérale est attendue suite à un recours saint-gallois, quel serait approximativement l'effort financier à fournir pour les collectivités publiques (et en particulier pour l'État) en termes d'infrastructures et de budget de fonctionnement pour être en conformité avec la loi ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Armin Kapetanovic

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Doris Angst	Sarah Blum	Daniel Ziegler
Johanna Lott Fischer	François Konrad	